

## CAPD du 4 mars 2015

### Déclaration préalable au nom de l'ensemble des élus du personnel

Monsieur le Directeur Académique,

Nous avons bien reçu votre réponse au courrier du 26 février 2016 de tous les élus du personnel concernant votre annonce, dans votre projet de Note de Service Mouvement 2016, d'imposer à nos collègues directeurs à titre définitif sur les directions à décharge totale et en REP+ à demi décharge de service, d'obligatoirement participer au mouvement 2016.

Si, de fait, vous renoncez à chasser de leur poste les directeurs des écoles REP + avec demi-décharge de service, vous persistez dans cette voie pour les 2 collègues à titre définitif sur les 2 directions des écoles Charles De Gaulle à Cavailon et St Jean à Avignon.

Nous vous rappelons donc solennellement les termes de notre courrier du 26 février : « *les élus du personnel unanimes ne peuvent en aucun cas accepter qu'un personnel quel qu'il soit, se retrouve chassé du poste qu'il occupe à titre définitif* ».

Nous ne pouvons l'accepter pour un seul, encore moins pour deux.

Nous contestons le bien fondé réglementaire de la « *bonification de carte scolaire* » que vous annoncez d'autant que c'est un leurre puisqu'aucun poste de même nature n'existe.

Vous prétendez décider « *conformément aux consignes ministérielles* », ce que nous contestons, le ministère n'ayant jamais donné consigne ni par écrit ni verbalement, de chasser un directeur de son poste.

Une dernière fois, nous vous demandons en conséquence solennellement de retirer immédiatement les 2 « *exceptions à la règle* » selon vos propres termes, règle inexistante d'ailleurs !

Nous refusons fermement que nos 2 collègues directeurs soient chassés de leur poste et vous demandons donc de renoncer à cette mesure qui constituerait une menace inacceptable pour tous les enseignants du département.